



Objet restant dans maison apres achat

Par **nico**, le **24/08/2011** à **15:17**

Bonjour, j'ai acheté une maison en juillet 2010, le vendeur n'a pas pu débarrasser toutes les affaires de la maison et m'a demandé s'il pouvait les laisser jusqu'à l'automne dans le garage à côté de la maison. Je lui ai dit oui. En février je l'ai rappelé et il m'a dit qu'il les débarrasserait en mars ou avril. Je n'ai pas de nouvelles de ça part donc début août je le contacte par mail et lui dis que je vais débarrasser le garage. Il m'a répondu :
Nous étions convenus verbalement que le matériel entreposé dans le garage pouvait y rester le temps que je trouve une solution pour le récupérer.
A ce jour mon frère et moi sommes propriétaires de ces objets c'est pourquoi je vous demande formellement de ne pas les retirer en aucun cas.
Libre à vous de les ranger différemment afin de ménager de la place en attendant que je les enlève ce qui devrait intervenir au cours de l'automne.
Je tiens malgré tout à souligner que je n'apprécie pas votre manque de correction.
Vous me mettez quasiment devant le fait accompli de vider le garage, sans m'en avoir auparavant informé.
Je vous laisse donc seul juge de la position que vous prendrez.
J'ai le droit de faire quoi???
Merci d'avance pour les réponses

Par **mimi493**, le **24/08/2011** à **15:24**

Est-ce qu'il y a le moindre document écrit donnant ce droit ou listant ce qu'il y a dans le garage ?

Par **nico**, le **24/08/2011** à **15:47**

Seulement un accord verbale le jour de la signature de la vente, mais rien d'ecrit.

Par **mimi493**, le **24/08/2011** à **16:12**

Donc il n'y a rien. Téléphonez et dites, soit vous venez le WE prochain, soit ça disparaît

Par **nico**, le **24/08/2011** à **16:23**

Donc legalement les affaires contenus dans le garage ne lui appartiennent plus?